



## INTERNET ET NOS JEUNES : EN TOUTE SÉCURITÉ

L'arrivée de la technologie a amené beaucoup d'avantages dans notre quotidien. Par contre, il faut savoir l'utiliser en toute sécurité.

Les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaitent sensibiliser les parents sur des mesures à prendre afin de prévenir la cybercriminalité à l'égard des jeunes sur les réseaux sociaux.

### CONSEILS DE PRÉVENTION

- NE JAMAIS SE DÉVÊTIR devant une caméra (photo ou vidéo), même pour notre partenaire.
- Préparez les jeunes à différentes situations : ex. : Si telle situation survient, comment réagiras-tu?
- Souvent, les jeunes diffusent des images et vidéos en direct le soir dans leur chambre, à l'insu de leurs parents ou pendant que ceux-ci dorment. On vous suggère de retirer les appareils numériques de la chambre de votre jeune avant le coucher et peut-être aussi de désactiver le Wi-Fi.

Plusieurs applications utilisent des services de géolocalisation qui, une fois activés sur l'appareil, permettent de déterminer la position de l'utilisateur(trice) grâce à la technologie GPS. Ils partageront la position de votre jeune sans son intervention. D'autres encouragent l'utilisateur(trice) à annoncer sa présence quelque part ou à partager sa position.

- Il est recommandé d'accompagner votre jeune lorsqu'il télécharge des applications et s'enregistre auprès du fabricant. Vous pouvez vérifier avant de faire le téléchargement comment la géolocalisation est utilisée et si elle peut être désactivée.
- Nous vous suggérons aussi de créer un compte pour votre jeune plutôt que de le laisser utiliser votre compte. La date de naissance associée à un compte Apple ID, par exemple, limite les applications qu'un utilisateur(trice) peut télécharger en fonction de son âge.



À moins de connaître l'autre personne, les jeunes n'ont aucun moyen de savoir à qui ils ont vraiment affaire. Des images préenregistrées peuvent être diffusées en continu pour faire croire aux jeunes qu'ils conversent « en direct » avec leur interlocuteur(trice) et leur faire croire qu'ils communiquent avec une personne de leur âge.

- Dites-lui de cesser toute communication avec quelqu'un qui chercherait à le contraindre par la menace à produire ou à publier une vidéo et de vous prévenir aussitôt. **IL NE FAUT JAMAIS OBÉIR À DE TELLES DEMANDES.**
- Vérifiez que le programme de clavardage ou de messagerie de votre jeune est réglé de telle sorte que personne ne puisse engager la conversation avec elle ou lui sans sa permission.
- Assurez-vous que votre jeune utilise toujours un pseudonyme et une photo de profil qui ne révèlent ni son âge, ni son lieu de résidence, ni ses intérêts.
- Expliquez à votre jeune l'importance de ne pas répondre à des messages harcelants, dérangeants ou inattendus et de conserver ce genre de messages.
- Expliquez-lui comment sortir d'une conversation qui prend une tournure non désirée. Il y a des moyens directs de se sortir d'une situation inconfortable; on peut par exemple refuser de faire quelque chose en disant « Je ne veux pas » ou « Non merci », ou couper les contacts en s'abstenant de répondre aux messages de la personne et en la bloquant ou en la retirant de sa liste de contacts. Il y a aussi des façons indirectes de mettre fin à une conversation; on peut par exemple trouver une excuse du genre « Je dois partir, on m'attend » ou imputer la faute aux parents : « Ma mère peut inspecter mon ordinateur à tout moment et j'aurai des conséquences ».
- Voyez avec votre jeune comment activer les contrôles et ajuster les paramètres de confidentialité de ses réseaux sociaux pour restreindre l'auditoire de ses publications, photos et vidéos. Souvent, les applications sont réglées par défaut sur « public ». En revanche, si le profil est « privé », l'accès aux publications ne sera permis qu'aux utilisateurs(trices) approuvés, aux « ami(e)s » ou aux « abonné(e)s ».
- Prenez en note les mots de passe de votre jeune, de ses pseudonymes et des amis avec qui il communique sur Internet.



Les personnes malveillantes vont souvent transmettre au jeune une capture d'écran de leur liste d'ami(e)s et des enregistrements vidéo qu'ils ont faits en lui disant qu'ils l'enverront à ses ami(e)s et à sa famille s'il ne leur obéit pas.

- Dites à votre jeune **qu'il est illégal de menacer quelqu'un autant sur Internet que dans la vraie vie**. Expliquez-lui que le recours aux menaces est un moyen couramment utilisé pour chercher à contrôler la situation et forcer des jeunes à se soumettre à des demandes d'ordre sexuel. Dites à votre jeune de prévenir un adulte de confiance si quelqu'un lui fait des menaces.

Certaines applications mobiles utilisent les fonctions GPS de l'appareil et dévoilent la position de l'utilisateur(trice) aux autres joueurs(euses).

- Pour les consoles de jeux, mettez des contrôles parentaux et créez des mots de passe pour accéder aux fonctions de contrôle parental. La plupart des consoles de jeux vidéo sont dotées de contrôles pour bloquer ou limiter l'accès à Internet.
- Tâchez de choisir des jeux qui permettent de contrôler les partenaires de votre jeune et d'empêcher certaines personnes de communiquer avec elle ou lui.
- Expliquez à votre jeune qu'il NE DOIT JAMAIS aller à la rencontre de quelqu'un qu'il a connu dans un jeu sans être accompagné d'un parent ou un adulte.
- Les jeunes peuvent dévoiler des renseignements personnels sans le vouloir. Certains détails d'une vidéo pourraient permettre de découvrir où ils habitent, par exemple le nom de leur école en arrière-plan ou la mention de lieux connus.
- Expliquez-lui ce que YouTubeMD entend par « règle grand-mère » dans sa politique de protection des adolescent(e)s. « Souhaitez-vous que vos vidéos ou le contenu que vous postez puissent être visionnés par votre grand-mère, votre patron, votre futur employeur, vos parents ou futurs beaux-parents? Si la réponse est NON, il vaut probablement mieux ne pas le publier. »

[Protection des adolescents, Règles, sécurité et rapports. En ligne à YouTube.ca](#)

**En résumé, les filtres de contenu et les contrôles parentaux ne suffisent pas; l'encadrement et quelques autres précautions sont plus que jamais indispensables.**

Parlez à votre enfant des risques auxquels il s'expose quand il se dévêt devant une webcam. On peut très bien se faire enregistrer et les images peuvent être transmises à d'autres personnes.



Sensibilisez votre enfant aux indices à surveiller, comme le débordement d'attention (insistance de l'interlocuteur(trice) à rester en contact étroit) et les conversations qui prennent rapidement une tournure sexuelle. Encouragez votre enfant à venir vous voir s'il se retrouve dans pareille situation.

Établissez ensemble des règles entourant les textos, les médias sociaux, la vidéo en direct et les jeux (avec qui? Sur quelles applications? etc.). Il est bon de se rappeler que toute plateforme utilisée par des jeunes doit être adaptée selon leur âge. Elle doit comporter des mécanismes de vérification d'âge, de modération et de sécurité; **la présence concomitante d'enfants et d'adultes sur une même plateforme doit être rigoureusement encadrée.**

Rappelez à votre enfant que sa sécurité vous importe plus que tout et qu'il peut vous parler sans crainte de toute situation ou de toute personne qui le met mal à l'aise sur Internet.

Pour en savoir plus, visiter le site [parentscyberaertis.ca](http://parentscyberaertis.ca) du Centre canadien de protection de l'enfance.

## POUR OBTENIR DE L'AIDE

En cas d'urgence, composez le **911**.

- Ligne Parents 24 / 7, au **1 800 361-5085** ou sur le site [ligneparents.com](http://ligneparents.com)
- S'il se passe quelque chose d'inapproprié ou de désagréable sur Internet, faites un signalement sur le site [cyberaide.ca](http://cyberaide.ca) ou composez sans frais le **1 866 658-9022**.

Sources : résumé / extrait de :

<https://www.protectchildren.ca/fr/programmes-et-initiatives/enfants-avertis/>  
<https://www.protectchildren.ca/fr/programmes-et-initiatives/cyberaide/>